

Mise à jour du document de stratégie de façade (DSF) MEMN (Manche Est Mer du Nord)

Introduction

La version existante du DSF date de 2019.

La version 2024 est une mise à jour de la version existante et non une refonte.

Modifications principales :

Identification de nouvelles zones (supplémentaires) pour l'éolien en mer.

- Roches Douvres
- Fécamp grand large
- Albatre grand large est

Ce sujet doit faire l'objet d'une décision gouvernementale d'ici fin septembre 24.

Introduction de zones pour l'hydrolien dans le raz Blanchard.

Mise à jour des enjeux sur le sujet du changement climatique.

Zones de protection forte (ZPF) pour atteindre l'objectif des 1 % de surface à 2027.

Intègre les conclusions du débat public finalisé cet été.

Délibération

Recueil de l'avis du CMF (avis initial) sur le projet de document stratégique de façade.

C'est un premier avis car ensuite le dossier sera soumis à l'Autorité environnementale qui doit donner son avis au printemps 2025. Par conséquent, suite à éventuelle mise à jour du DSF, un avis final du CMF sera requis.

Remarque : A ce jour il n'y a pas de REX des chantiers éoliens initiés depuis 2019, porté à la connaissance de la Commission Permanente du CMF...c'est un besoin impérieux !

Finalisation de l'avis proposé en séance, avis voté par l'assemblée moins 3 voix contre. (pas d'abstentions)

Planning des travaux de raccordement du parc éolien Centre Manche 1 (A04)

Pas de documents à disposition sur ce sujet avant la séance

Présentation par RTE

Schéma de raccordement entre parc éolien et la zone terrestre présenté succinctement (5/6 planches)

planning :

- phase d'instruction en cours jusqu'à mi 2026
- travaux de génie civil au raccordement des cables terre/mer sur la commune de St Marcouf de mi 2027 à mi 2028

Compte Rendu Synthétique de la 22ème Assemblée plénière du CMF MEMN du 18/09/2024.

- station de conversion en mer (du courant alternatif des éoliennes en courant continu de la liaison) *courant continu est une première pour RTE* et mise en place du câble sous marin de 2028 à 2031
- la station de conversion sur pilotis par 50m de fond, sera à 20 m au dessus de la surface, bâtiment de 100m de long, 60m de large et 45 m de haut reliée par 2 câbles conducteurs de 15cm de diamètre et un câble de fibre optique pour le contrôle/ commande depuis la terre (ces câbles sont solidaires). Liaison sous la mer de 75 km de long en 320 000 volts.
- Deux exemples de limitations de nuisance sont décrits :
 - ✓ En phase travaux, mise en place de 2 rideaux de bulles concentriques pour atténuer les ondes acoustiques lors du battage des pieux.
 - ✓ Disposition de mise en place du câble sous marin avec enfouissement d'1 m sur fond sableux et recouvrement par des pierres sur fond rocheux (enrochement)

Presentation par DDTM 50 (entité instructrice et autorisant les travaux)

Instruction en attente de compléments dus par RTE

les dispositions pour les travaux font également l'objet d'une commission nautique.

Demande d'avis du CMF sur le planning présenté

Le CMF doit rendre un avis courant octobre au plus tard (délai de 45 jours après saisie)

La proposition du CMF est de donner mandat à la Commission Permanente pour rendre un avis dans les délais

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.